Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Risques Majeurs

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux,bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde de notre village existe, il a été mis à jour depuis les dernières élections municipales. Il intègre la gestion des risques liés aux **inondations,** aux **mouvements de terrain,** aux **feux de forêt,** aux **séismes,** aux **chutes de neige,** aux **ruptures de barrage,** aux**tempêtes** ainsi qu'au **transport des matières dangereuses.**

La Mairie met à votre disposition un petit **fascicule d'information sur les risques Majeurs**, dans lequel sont décrits les **bons réflexes** à avoir dans chacune des situations.

Par ailleurs, sachez que l'intégralité du Plan Communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.